AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2017, le conseil a étudié et adopté le Règlement numéro 2017-300 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska et abrogeant le règlement numéro 2006-179 tel qu'amendé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce 20 septembre 2017.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé)

Judith Desmeules